

Québec, le 2 mai 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire  
Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

La présente donne suite à la question de M<sup>me</sup> Catherine Fournier portant sur le programme de perception automatique des pensions alimentaires que vous m'avez fait parvenir récemment.

Plus précisément, elle demande la possibilité d'intégrer parmi les recours administratifs la suspension du permis de conduire d'un débiteur alimentaire mis en recouvrement ainsi que de l'immatriculation des véhicules enregistrés au nom dudit débiteur.

Tout d'abord, je tiens à vous mentionner que le respect des obligations alimentaires est un point auquel j'accorde une grande importance. Ainsi, je vais donc demander à Revenu Québec de dresser un état de la situation des recours administratifs actuels du programme de perception automatique des pensions alimentaires.

À la lumière des résultats obtenus, je pourrai examiner, avec ma collègue responsable du ministère de la Justice, l'opportunité de revoir les recours administratifs, selon les avantages et les inconvénients des solutions proposées, pour assurer un recouvrement des montants en créance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric Girard